

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Avril 2023

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

23/0154/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL DE L'EMPLOI - Approbation des nouveaux statuts de l'Office du Tourisme, des Loisirs & de Congrès de Marseille - Délibération rectificative.

23-39504-DDETE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il est apparu qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'annexe de la délibération n°23/0041/VAT approuvée par le Conseil Municipal du 10 février 2023.

Les statuts de l'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès de Marseille qui ont été mis en annexe à la délibération n°23/0041/VAT, visant à approuver les nouveaux statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial, évoquent dans leur article 4 consacré à la composition du Comité de Direction que celui-ci est composé de 11 membres désignés alors que 13 membres sont listés.

Il convient pour cette raison de rectifier cette erreur matérielle et de mettre en cohérence, dans le texte des statuts, le nombre de membres avec la liste des membres désignés au sein du comité directeur.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal que l'article 4 du texte des statuts mis en annexe à la présente délibération corrige et remplace le nombre « 11 » par le nombre « 13 ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

Signé le 14 Avril 2023

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Sont approuvés les statuts rectifiés de l'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès de Marseille, annexés à la présente délibération.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DES
BUDGETS PARTICIPATIFS
Signé : Joël CANICAVE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission AFFAIRES GENERALES demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Aurélie BIANCARELLI-LOPES

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN